

Rwanda

L'État depuis le génocide



La Renamo à l'heure de sa sixième
défaite aux élections générales

Rwanda L'État depuis le génocide

Dossier

Ce dossier interroge la multiplicité des ressorts sociaux et politiques à l'œuvre dans la transformation de l'État rwandais depuis 1994. Il cherche ainsi à se libérer de l'intentionnalisme dont beaucoup d'analyses de l'appareil étatique depuis le génocide restent encore prisonnières. Si le volontarisme du Front patriotique rwandais au pouvoir est envisagé, c'est à travers la manière dont il a pu être filtré par un ensemble de contraintes. Dans cette optique, les articles proposent un éclairage empirique sur des aspects relativement peu explorés de l'État et du pouvoir rwandais, tels que l'administration locale des campagnes, la corruption dans les transports urbains, le maintien de l'ordre au quotidien dans les quartiers urbains, le fonctionnement du système pénitentiaire, les luttes de pouvoir au sein du Front patriotique rwandais et les influences historiques dont celui-ci est tributaire. Le dossier montre ainsi comment l'État est sans cesse retravaillé de l'intérieur et à ses marges, tout en invitant à se détacher d'une analyse téléologique de sa trajectoire depuis le génocide.

Coordonné par

Benjamin Chemouni
avec les contributions
de Violaine Baraduc,
Aymar Nyenyezi Bisoka,
Guillaume Nicaise,
Hugh Lamarque,
Filip Reyntjens et
Jean-Paul Kimonyo.

Conjoncture

**La Renamo à l'heure de sa sixième défaite
aux élections générales (15 octobre 2019)**

Michel Cahen

Lectures

La revue des livres

Rédaction

Les Afriques dans le monde – Sciences Po Bordeaux

Domaine universitaire

11, allée Ausone - 33607 Pessac cedex

Tél.: 05 56 84 42 70 Fax: 05 56 84 43 24

e-mail: politique-africaine@sciencespobordeaux.fr

site Internet: <http://polaf.hypotheses.org/>

La Revue des livres continue d'être éditée au secrétariat parisien de la revue. Les livres pour compte rendu doivent être envoyés à l'adresse suivante: Julien Brachet, *Politique africaine*, UMR DevSoc, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - IRD, 45 bis avenue de la Belle Gabrielle, 75012 Paris.

Directrice de la publication: Sandrine Perrot

Rédacteurs en chef: Julien Brachet et Vincent Bonnecase

Comité de lecture: Alessandro Jedlowski, Alexis Roy, Boris Samuel, Chloé Buire, Dominique Connan, Étienne Smith, Fanny Chabrol, Fred Eboko, Irene Bono, Jacobo Grajales, Joel Glasman, Julien Brachet, Mahaman Tidjani Alou, Marie Brossier, Moritz Hunsmann, Nadine Machikou, Nina Sylvanus, Samuel Sanchez, Sandra Fancello, Séverine Awenengo Dalberto, Vincent Bonnecase

Responsables de rubriques: Alessandro Jedlowski (Revue des livres), Fanny Chabrol (Recherche, Conjoncture)

Secrétaire de rédaction: Yann Lézénès

La revue **Politique africaine** est publiée par l'Association des chercheurs de *Politique africaine* (présidente Sandrine Perrot, trésorier Alexis Roy, secrétaire générale Séverine Awenengo-Dalberto). Avec le soutien du Fonds d'analyse des sociétés politiques (Fasopo), du Centre de recherches internationales (CERI, Sciences Po), de l'UMR Les Afriques dans le monde (LAM, Sciences Po Bordeaux), de l'Institut des mondes africains (Imaf).

Avec le concours du Centre national du livre.

Politique africaine est une revue à comité de lecture. Les opinions émises n'engagent que leurs auteurs. La revue n'est pas responsable des manuscrits qui lui sont confiés et se réserve le droit de modifier les articles pour des raisons éditoriales.

Édition, ventes et abonnements

Karthala, 22-24, boulevard Arago, 75013 Paris

Tél.: 01 43 31 15 59 Fax: 01 45 35 27 05

e-mail: karthala@orange.fr • **site Internet:** www.karthala.com

Bulletin d'abonnement et bon de commande en fin d'ouvrage

© Éditions Karthala, 2020

(première version papier, 2020)

ISBN: 978-2-8111-2792-3

Conception graphique: Bärbel Müllbacher

Photo de couverture: © Alexandre Westphal. Retransmission de l'ouverture des XX^e commémorations du génocide à la prison centrale de Kigali, 6 avril 2014.

Politique africaine

*Rwanda.
L'État depuis le génocide*

Éditions KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 Paris



ÉDITO, ENCORE...

Que n'a-t-on pas dit haut et fort à propos de la précarité toujours grandissante de nombre d'étudiant-e-s et de personnels de l'université et de la recherche, des raisons de cette précarité, et de ses effets. À propos de la bureaucratisation de nos métiers, de la charge de travail inutile que cela crée, de la perte de temps et de sens que cela engendre. À propos de la compétition, de la compétitivité et de la rentabilité érigées en alpha et oméga de nos institutions, et qui peu à peu modifient nos façons de penser, nos façons de dire, malgré nos résistances. Que n'a-t-on pas déjà dit de tout cela et de tant d'autres maux. Nous, ingénieur-e-s, chercheur-e-s, enseignant-e-s, personnels administratifs et techniques, étudiant-e-s. Nous qui faisons vivre l'université et la recherche scientifique. Nous qui sommes au cœur de la production et de la transmission de savoirs critiques et émancipateurs. Mais il semblerait que notre parole ne vaille pas grand-chose aux yeux d'un pouvoir dont les intérêts sont ailleurs.

Alors que nous finissons l'élaboration de ce numéro de *Politique africaine*, la population française est soumise au confinement et à l'état d'urgence sanitaire, les universités sont vides, et tandis que les manifestations à caractère contestataire restent soumises au bon vouloir des préfets, nul n'ignore l'immense difficulté à les organiser et à y participer. Dans ce contexte, le gouvernement français vient de faire adopter en force une loi de programmation de la recherche qui suscite l'opposition d'une très grande partie du monde scientifique et universitaire, tout en y adjoignant des amendements de dernière minute dont la teneur dépasse nos prévisions les plus pessimistes.

Nous, que cette loi menace désormais de prison en cas de mobilisation sur nos lieux de travail, nous continuons à nous y opposer, tout en dénonçant cette manière autoritaire de procéder. Celle-ci en dit long sur la conception limitative de la démocratie qu'ont le gouvernement et le parlement, qui rejettent les mouvements sociaux à la marge de son expression.

Le naufrage prévisible et prévu de l'université et de la recherche publiques s'accélère, avec son lot de misères et de colères. Si l'on ne veut pas continuer d'y assister avec un ressentiment mêlé d'impuissance et de dépit, si l'on veut redonner au plus grand nombre du plaisir à chercher, à enseigner et à apprendre ensemble, il va falloir inventer, encore. Et désobéir, sûrement.

LE DOSSIER

Rwanda. L'État depuis le génocide

COORDONNÉ PAR BENJAMIN CHEMOUNI

INTRODUCTION AU THÈME

LA RECHERCHE SUR L'ÉTAT RWANDAIS EN DÉBAT

La grande majorité des travaux scientifiques francophones sur le Rwanda se concentrent sur le génocide et ses enjeux historiques, mémoriels, judiciaires et diplomatiques¹. Cette situation contraste avec la recherche anglo-saxonne. Au cours des quinze dernières années, le Rwanda est passé d'objet d'étude sur les violences de masse et la justice transitionnelle à un cas d'étude presque incontournable des analyses sur la construction de l'État et le développement en Afrique². Le Rwanda apparaît dans cette littérature comme singulier. Son développement résulterait d'un intense volontarisme politique présidant à une ingénierie sociale et à une hyper-modernisation. Il est ainsi « peut-être l'exemple le plus souvent cité d'un supposé nouveau développement africain. Il est utilisé comme un exemple – pour le meilleur ou pour le pire – d'une situation dans laquelle certains États africains ont adopté des modes de gouvernance développementalistes ou transformateurs³ ». Cet intérêt pour la trajectoire rwandaise a d'ailleurs amplement dépassé les cercles académiques.

1. Une exception notable est J.-P. Kimonyo, *Rwanda demain ! Une longue marche vers la transformation*, Paris, Karthala, 2007. À titre d'illustration, à notre connaissance, seuls trois articles dans *Politique africaine* sur le Rwanda post-génocide ne traitent pas de ces sujets. L'auteur tient à remercier les membres du comité de rédaction de la revue *Politique africaine*, et notamment Vincent Bonnetcase et Étienne Smith, ainsi que Jean-Paul Kimonyo, Assumpta Mugiraneza, Aymar Nyenyezi Bisoka et Filip Reyntjens pour leurs commentaires sur les premières versions de cet article.

2. Il suffit pour s'en convaincre de constater l'inflation des travaux en langue anglaise sur l'État, l'action publique et le développement. Voir par exemple les bibliographies sur le Rwanda régulièrement compilées par François Lagarde : <<https://umr-developpement-societes.univ-paris1.fr/menu-haut/recherche/projets-de-recherche/afrique-des-grands-lacs-publications-et-recensions-bibliographiques/bibliographies-sur-le-rwanda-f-lagarde/>>, consulté le 11 décembre 2020.

3. G. Harrison, « Rwanda and the Difficult Business of Capitalist Development », *Development and Change*, vol. 48, n° 5, 2017, p. 873. Les citations extraites de travaux en anglais ont été traduites par l'auteur.

Rwanda. L'État depuis le génocide

La presse, aussi bien anglophone que francophone, se fait de plus en plus l'écho des débats, souvent enflammés, autour des techniques de gouvernance utilisées dans le pays, tour à tour dépeintes comme visionnaires ou oppressives⁴.

Ce dossier, le premier dans *Politique africaine* consacré au Rwanda, cherche à se libérer de l'intentionnalisme dont beaucoup d'analyses de la trajectoire de l'État restent encore prisonnières. Sans nier le rôle majeur du volontarisme du Front patriotique rwandais (FPR), qui s'incarne dans des discours, des institutions et des politiques publiques, il envisage l'État comme le fruit d'interactions et de négociations entre l'ensemble des acteurs sociaux. Ce dossier peut ainsi être lu au prisme de la distinction que font Berman et Lonsdale entre construction et formation de l'État. La première (*state-building*) procède d'un effort délibéré, à travers les politiques publiques et une idéologie, de créer un appareil de domination, alors que la seconde (*state-formation*) est un « processus historique en grande partie inconscient et contradictoire de conflits, de négociations et de compromis entre différents groupes, dont les actes et les échanges motivés par l'intérêt constituent la "vulgarisation du pouvoir"⁵ ». La « vulgarisation du pouvoir » se caractérise donc ici par une réappropriation par des groupes sociaux et par une captation à leur avantage des efforts de construction de l'État par le gouvernement, éloignant ainsi le résultat de ces efforts de l'intention de départ. Dans le cas rwandais, cette distinction analytique est particulièrement précieuse. La plupart des travaux se sont en effet concentrés sur l'aspect technocratique ou coercitif de la mise en œuvre de l'action publique, sur sa propension à transformer rapidement l'ordre social ou sur les résistances locales qu'elle a pu susciter. Ces travaux ont cependant largement ignoré le fait que le pouvoir, tout en transformant la société, est aussi transformé par celle-ci. Ainsi, si le volontarisme du FPR est envisagé dans ce dossier, c'est à travers la manière dont il a pu être « filtré » par un ensemble de contraintes : comment il a pu être retravaillé de l'intérieur même du FPR ou de l'extérieur, à travers sa rencontre avec la société ou des processus historiques de longue durée.

L'approche analytique en termes de formation de l'État permet en outre d'historiciser la trajectoire étatique depuis 1994. En effet, si de nombreuses études ont été consacrées à l'État depuis la fin des années 2000, très peu de travaux existent sur la décennie qui suit le génocide, alors même que c'est dans cette période de grande fluidité que certains traits de l'appareil

4. Par exemple, J. Gettleman, « The Global Elite's Favorite Strongman », *The New York Times*, 4 septembre 2013 ; P. Lepidi « Les statistiques, une obsession rwandaise », *Le Monde*, 3 août 2017 ; G. Kadiri, « Au Rwanda, la transformation agricole à marche forcée », *Le Monde*, 14 juin 2018.

5. B. Berman et J. Lonsdale, *Unhappy Valley: Conflict in Kenya and Africa. Book One: State and Class*, Woodbridge, James Currey, 1992, p. 5.

étatique actuel se cristallisent⁶. Il existe alors un risque de compression de l'histoire entre le cataclysme du génocide et l'État tel qu'il nous est donné à voir actuellement⁷. Elle donnerait l'impression trompeuse d'une trajectoire linéaire et sans accrocs. L'historicisation permet en outre d'interroger la nature de la rupture représentée par le moment génocidaire. Beaucoup de travaux portent en effet sur la période qui débute avec la guerre et le génocide. L'écueil est alors soit de ne pas pouvoir saisir les continuités éventuelles entre l'État pré- et post-génocide, soit, lorsque de telles continuités sont observées, de ne pas comprendre comment elles ont été possibles malgré la cassure qu'a constituée le génocide. Ainsi, le choix de ce dossier de prendre comme point de départ 1994 vise moins à souligner cette rupture qu'à l'interroger.

L'ambition de ce dossier est double. Il entend d'abord jeter un éclairage empirique sur des « recoins » de l'État et du pouvoir rwandais relativement peu explorés : les administrateurs locaux en zone rurale (Aymar Nyenyezi Bisoka), la corruption dans les transports urbains (Guillaume Nicaise), le maintien de l'ordre au quotidien (Hugh Lamarque), le système carcéral (Violaine Baraduc), les luttes de pouvoir au sein du Front patriotique rwandais (Jean-Paul Kimonyo) et ses influences historiques (Filip Reyntjens). Le dossier vise ensuite, et surtout, à apporter une perspective originale aux débats actuels sur la nature de l'État au Rwanda en montrant comment celui-ci est sans cesse retravaillé de l'intérieur et à ses marges, et en invitant à se départir de toute rationalisation excessive, *a posteriori*, de sa trajectoire.

1994 : RWANDA, ANNÉE ZÉRO ?

Le Rwanda est régulièrement présenté comme le prototype de l'État développementaliste en Afrique, un État capable de mobiliser sa société et ses ressources, aussi bien financières que discursives, pour sa transformation sociale et économique⁸. La machine étatique rwandaise a en effet démontré sa capacité à faire progresser les indicateurs de développement du pays si

6. J.-P. Kimonyo, *Rwanda demain...*, *op. cit.*

7. L'expression « compression de l'histoire » est empruntée à G. Austin, « The "Reversal of Fortune" Thesis and the Compression of History: Perspectives from African and Comparative Economic History », *Journal of International Development*, vol. 20, n° 8, 2008, p. 996-1027.

8. L. Mann et M. Berry, « Understanding the Political Motivations that Shape Rwanda's Emergent Developmental State », *New Political Economy*, vol. 21, n° 1, 2016, p. 119-144 ; G. Harrison, « Rwanda: An Agrarian Developmental State? », *Third World Quarterly*, vol. 37, n° 2, 2016, p. 354-370 ; P. Behuria et T. Goodfellow, « Leapfrogging Manufacturing? Rwanda's Attempt to Build a Services-Led "Developmental State" », *The European Journal of Development Research*, vol. 31, n° 3, 2019, p. 581-603 ; D. Booth et F. Golooba-Mutebi, « Developmental Patrimonialism? The Case of Rwanda », *African Affairs*, vol. 111, n° 444, 2012, p. 379-403.

Rwanda. L'État depuis le génocide

l'on se réfère aux normes communément admises en la matière : entre 2000 et 2018, l'espérance de vie a augmenté de deux décennies, le nombre d'enfants par femme a diminué de 1,5 et la mortalité maternelle a été réduite de près de 80 %⁹. Même si les modalités de leur mesure peuvent être questionnées¹⁰, ces progrès socio-économiques interpellent : la croissance économique était la plus rapide du continent en 2019¹¹ et, entre 2000 et 2016, l'extrême pauvreté est passée de 78 à 57 % de la population¹². L'État s'est également engagé dans le difficile rétablissement d'une stabilité politique et sécuritaire. Son monopole de la violence ne s'est en effet pas démenti depuis la fin des années 1990¹³. Le Rwanda reçoit régulièrement les éloges des institutions de Bretton Woods pour la qualité technocratique de sa bureaucratie. La Banque mondiale, à titre d'exemple, la considérait en 2014 comme la plus efficace parmi l'ensemble des pays à bas revenu¹⁴.

L'observateur de l'État rwandais actuel peut ainsi difficilement imaginer à quoi ressemblait cet État il y a seulement 25 ans. Quand le Front patriotique rwandais prend le pouvoir le 4 juillet 1994, nombre de ses membres, notamment parmi ses dirigeants, connaissent mal la géographie et l'administration d'un pays qu'ils ont dû fuir enfants pour échapper aux massacres anti-tutsi de la période qui a suivi l'indépendance. Paul Kagame, réfugié à l'âge de 4 ans en Ouganda, ne visita ainsi que brièvement le Rwanda en 1977 et 1978¹⁵. Dans ce contexte, le redémarrage de l'État constitue un enjeu administratif autant que symbolique. Il est vital pour le FPR de démontrer que la continuité de l'État est assurée, et d'asseoir sa légitimité face au gouvernement et à l'armée de l'ancien régime qui se sont déplacés quasiment intacts au Zaïre voisin, emmenant avec

9. Données de la Banque mondiale, <<https://data.worldbank.org/>>, consulté le 11 décembre 2020.

10. T. Wilson et D. Blood, « Rwanda: Where even Poverty Data Must Toe Kagame's Line », *The Financial Times*, 13 août 2019 ; « The Devil in the Details: Has Rwanda Been Fiddling its Numbers? », *The Economist*, 15 août 2019. Voir aussi la discussion de la *Review of African Political Economy*, « Faking it: The Rwandan GDP Growth Myth », *Review of African Political Economy Blog*, 26 juillet 2017, <<https://roape.net/2017/07/26/faking-rwandan-gdp-growth-myth/>>, consulté le 11 décembre 2020.

11. Entre 2006 et 2016, le PIB par habitant a cru en moyenne de 5 % par an, la deuxième croissance la plus rapide sur le continent après l'Éthiopie. Voir World Bank, *Future Drivers of Growth in Rwanda: Innovation, Integration, Agglomeration, and Competition*, Washington D. C., World Bank Group, 2019, p. 3.

12. Données de la Banque mondiale, <<https://data.worldbank.org/>>, consulté le 11 décembre 2020.

13. Contrairement à l'Éthiopie, l'autre grand État « développementaliste » du continent.

14. Basé sur l'indicateur *government effectiveness* des *World Governance Indicators* de la Banque mondiale. Voir B. Chemouni, « The Politics of Core Public Sector Reform in Rwanda », *ESID Working Paper No. 88*, Manchester, Effective States and Inclusive Development Research Centre, University of Manchester, 2017, p. 4.

15. C. M. Waugh, *Paul Kagame and Rwanda: Power, Genocide and the Rwandan Patriotic Front*, Londres, McFarland & Co, 2004, p. 16-17

eux près de 1,2 million de réfugiés¹⁶ et revendiquant le statut de représentants légitimes du peuple rwandais¹⁷. Il s'agit plus largement pour le nouveau parti au pouvoir d'offrir par les actes un contre-récit à la propagande du régime d'Habyarimana puis du gouvernement génocidaire, qui dépeignent le FPR comme une bande de vagabonds sans éducation (*ingengera* en kinyarwanda) venant de l'étranger ou comme l'ennemi naturel du Rwanda (*inyangarwanda*).

Il est ainsi crucial pour le nouveau pouvoir de disposer d'une expertise de l'État alors qu'il met la main sur une machine étatique vidée de ses agents. Un ministre du nouveau gouvernement cité par Reed rapporte qu'en août 1994 seuls 4 % des agents de son ministère sont de retour à leur poste¹⁸. Dans ce dossier, Violaine Baraduc souligne qu'en 1995 le pays ne compte plus que 210 magistrats (dont 60 juristes) alors qu'ils étaient 708 avant le génocide. En outre, le FPR est face à un dilemme. Étant donné l'extrême dénuement, l'instabilité sécuritaire et le besoin d'asseoir rapidement son pouvoir au lendemain du génocide, le gouvernement a besoin d'agents expérimentés et loyaux alors même que les fonctionnaires qui connaissent l'appareil d'État et ont survécu sont souvent méfiants, voire franchement hostiles au FPR. Si avant la révolution de 1959 l'élite tutsi occupait la majorité des postes de la fonction publique, le système de quota mis en place sous la Seconde République (1973-1994) a réservé 90 % des emplois aux Hutu¹⁹. Une partie d'entre eux a été partisane de l'ancien régime, voire a pu être impliquée dans le génocide, alors que les Hutu rejetant l'extrémisme ethnique et les Tutsi furent pour la plupart tués. Le FPR peut cependant difficilement rejeter les membres de l'ancien régime en les déclarant inaptes au service. Cela irait d'une part à l'encontre de sa volonté d'apparaître comme un gouvernement crédible, légitime et inclusif, et reviendrait d'autre part à se priver de compétences dont il a fondamentalement besoin²⁰.

C'est pour cela que, dès la fin du génocide, des responsables du FPR n'hésitent pas à lancer des appels à la radio dans des camps de réfugiés hutu limitrophes pour encourager des fonctionnaires ayant des compétences aussi basiques que taper à la machine à revenir. Dans un entretien, Protais Musoni,

16. À cela il faut ajouter environ 580 000 réfugiés en Tanzanie, 270 000 au Burundi et 10 000 en Ouganda. Voir UNHCR, *The State of the World's Refugees, 2000: Fifty Years of Humanitarian Action*, Oxford, Oxford University Press, 2000, p. 246.

17. À cet égard, la citation d'un diplomate de l'ancien régime, telle que rapportée dans un rapport d'African Rights, est éclairante : « Même s'ils [le FPR] ont remporté une victoire militaire, ils n'auront pas le pouvoir. Nous avons la population, ils ont seulement les balles. » African Rights, *Rwanda: Death, Despair and Defiance*, Londres, African Rights, 1994, p. 1094.

18. W. C. Reed, « The Rwandan Patriotic Front: Politics and Development in Rwanda », *Issue: A Journal of Opinion*, vol. 23, n° 2, 1995, p. 51.

19. *Ibid.*

20. *Ibid.*

Rwanda. L'État depuis le génocide

le premier préfet de Kibungu après le génocide, explique ainsi qu'il a soudoyé des personnes pour faire revenir le secrétaire de son prédécesseur, réfugié en Tanzanie, afin qu'il lui enseigne les règles de base de son administration, comme écrire les courriers administratifs ou enregistrer les naissances²¹. Le gouvernement se tourne également vers les membres de la diaspora ayant une expérience de la fonction publique. Les rapatriés ayant vécu au Burundi sont notamment mis à contribution car ils sont francophones, certains ayant travaillé pour l'État sous le parti de l'Union pour le progrès national (Uprona). Pour ceux venus d'Ouganda, le travail s'avère souvent plus compliqué, comme nous le confie un ancien rapatrié devenu haut fonctionnaire dans un ministère en 1999 :

«Quand je suis arrivé, c'était difficile parce que les gens ne me faisaient pas confiance. Le ministre était Hutu. Alors ils disaient: "Qui est ce Tutsi qui arrive?" Un autre problème, c'était que tout était en français. Plus généralement, je ne connaissais pas très bien le Rwanda²².»

Lorsque les personnes ayant rejoint l'État à des postes à responsabilité après le génocide depuis les pays limitrophes évoquent cette période, un thème récurrent de leur propos est le volontarisme et l'idéalisme qui les animaient, mais aussi le sentiment de loyauté qu'ils éprouvaient envers le FPR dont ils étaient membres ou sympathisants. Ce sont ces sentiments qui les ont conduits à abandonner une situation matériellement souvent plus confortable. Comme nous l'explique un ancien directeur général d'administration centrale :

«On a du mal à imaginer aujourd'hui mais il y avait la volonté de travailler sans compter vers un but commun. Moi-même j'ai tout lâché en France, notamment un poste [dans une organisation internationale], pour venir²³.»

Un autre directeur général d'administration de la fin des années 1990, ancien réfugié au Burundi rentré après le génocide, va dans le même sens : «J'aurais pu rester dans [nom d'une entreprise privée au Rwanda], je gagnais bien plus, [car comme fonctionnaire] on ne gagnait presque rien²⁴.» Le FPR a fait un effort systématique, à travers une *appointment commission*²⁵, pour

21. Transcription d'un entretien de David Hausman avec Protais Musoni, *Innovation for Successful Society*, Princeton, Princeton University, 2010, p. 5, <https://successfulsocieties.princeton.edu/sites/successfulsocieties/files/interviews/transcripts/3541/protais_musoni.pdf>, consulté le 11 décembre 2020.

22. Entretien, Kigali, janvier 2019, traduit de l'anglais par l'auteur.

23. Entretien, Kigali, février 2018.

24. Entretien, Kigali, juin 2018, traduit de l'anglais par l'auteur.

25. Je remercie Jean-Paul Kimonyo d'avoir attiré mon attention sur l'existence de cette commission.

identifier et recruter les personnes aux profils et aux compétences utiles. C'est ce que rappelle un ancien haut cadre d'un ministère :

« À l'époque, le FPR était chasseur de têtes, notamment à l'étranger. Le président y allait et demandait à quelqu'un de venir. Je suis venu au pays pour ouvrir ma propre ONG mais Aloisea Inyumba [haute cadre du FPR] a refusé et m'a dit de venir travailler avec elle de 1996 à 1999. J'étais un *kada* [cadre du parti], je ne pouvais pas dire non. La première année, je n'étais pas payé, j'ai vécu sur mes économies²⁶. »

Cette nouvelle sociologie de la fonction publique nourrit des méfiances entre Hutu et Tutsi, et produit également un certain décalage parmi les différents groupes de rapatriés de la diaspora et les rescapés. Ainsi, dans le creuset des années qui suivent le génocide, émergent des clichés et des étiquettes pour distinguer les origines de chacun²⁷. Les rapatriés d'Ouganda sont des *abasajja*, en raison de leur utilisation régulière de « *umusajja* » (prononciation rwandaise de « *omusajja* », « homme » en luganda) pour s'adresser les uns aux autres. Les membres de la diaspora du Burundi sont des *abaGP*, l'acronyme de la Garde présidentielle d'Habyarimana, connue pour son caractère impitoyable envers les Tutsi. Ce terme appliqué aux rapatriés en provenance du Burundi dénote la forte identité ethnique de ses membres. Elle fut nourrie par leur expérience de réfugiés dans un contexte d'antagonisme entre Hutu et Tutsi au Burundi, contexte absent en Ouganda par exemple où les réfugiés étaient perçus non comme des Tutsi, mais comme des Banyarwanda, c'est-à-dire comme des originaires du Rwanda²⁸. Les Tutsi du Zaïre, eux, sont les Dubaï (*abadubayi*), en raison de leur style jugé plus flamboyant et en référence à la quantité de contrefaçons circulant au Congo, comparable, pense-t-on, à celle qui existe à Dubaï. Enfin, ceux n'ayant jamais quitté le Rwanda sont les Sopecya (ou *abaSope*), d'après le nom d'une station-service de Kigali appartenant à la Sopecya (Société des pétroliers de Cyangugu). Cette station-service n'ayant jamais cessé de fonctionner pendant le conflit, elle devient un point de référence après le génocide et, par extension, en vient à désigner un Rwandais n'ayant pas grandi à l'étranger.

La puissante volonté partagée entre ces groupes de reconstruire le pays n'exclut pas une certaine incompréhension. Elle provient de différences économiques, culturelles, linguistiques, de réseaux de solidarité distincts,

26. Entretien, Kigali, janvier 2019, traduit de l'anglais par l'auteur.

27. B. Chemouni, *The Politics of State Effectiveness in Burundi and Rwanda: Ruling Elite Legitimacy and the Imperative of State Performance*, Thèse de doctorat, Londres, The London School of Economics and Political Science, 2016, p. 155.

28. F. Reyntjens, « Subjects of Concern: Rwanda, October 1994 », *Issue: A Journal of Opinion*, vol. 23, n° 2, 1995, p. 41.

Rwanda. L'État depuis le génocide

mais aussi, et évidemment, d'une expérience de l'histoire récente fondamentalement différente. Certains rescapés nourrissent notamment un sentiment de marginalisation. Celle-ci est d'abord économique. Beaucoup ont perdu leurs biens contrairement aux rapatriés qui viennent au Rwanda avec, pour certains, un petit capital qui peut leur ouvrir de nombreuses opportunités dans le contexte de dénuement post-génocide²⁹. La marginalisation des rescapés est ensuite sociale, leurs réseaux de solidarité ayant été anéantis alors que les rapatriés jouissent de ceux tissés à l'étranger et pendant la guerre. La marginalisation est enfin politique. Comme le reconnaît sans fard José Kagabo dans le récit de son premier voyage au Rwanda en août 1994 :

«Malgré toute ma sympathie pour le FPR, j'ai eu le sentiment – primaire j'en conviens – qu'il y avait des Rwandais qui ont payé et d'autres qui prennent le pouvoir. Ce sentiment je l'ai perçu chez les autres et je pense qu'il va y avoir un débat, voire un affrontement³⁰.»

Ce sentiment se retrouve dans les propos d'un rescapé du génocide cité par Philip Gourevitch :

«Nous les rescapés nous avons beaucoup de mal à nous intégrer dans la société actuelle et aussi – je regrette beaucoup de devoir le dire – dans l'administration du pays. Ils ont leur propre style de l'extérieur, et ils n'ont guère confiance dans nous non plus. Ils se sont emparés du pays comme d'une conquête. Ils estimaient que c'est à eux de le prendre en main. Ils disaient de nous les Tutsis de l'intérieur : "Les plus intelligents sont morts et les survivants sont traumatisés³¹." »

Les rescapés doivent en outre faire face à la suspicion de certains rapatriés pour qui être Tutsi et survivant serait un signe de collaboration avec les tueurs³². Parallèlement, comme l'évoque l'article de Jean-Paul Kimonyo dans ce dossier, le nouveau gouvernement doit gérer le lourd problème des occupations illégales de maisons par les rapatriés après le génocide.

Dans ce contexte, le travail des fonctionnaires doit par ailleurs composer avec des ressources matérielles dérisoires. Le gouvernement génocidaire a fui avec les réserves monétaires du pays³³. L'aide internationale se concentre d'abord sur les camps de réfugiés à l'extérieur du Rwanda puis sur les ONG humanitaires travaillant dans le pays. Le gouvernement rwandais ne reçoit

29. P. Gourevitch, *Nous avons le plaisir de vous informer que, demain, nous serons tués avec nos familles. Chroniques rwandaises*, Paris, Denoël, 2002 [1998], p. 320-321. Voir aussi F. Reyntjens, «Subjects of Concern...», art. cité, p. 42. Évidemment, cette situation était loin d'être uniforme : certains rapatriés sont venus démunis au Rwanda alors que quelques rescapés, dans les affaires avant le génocide, ont bénéficié de ces opportunités économiques après le conflit.

30. J. Kagabo, «Après le génocide. Notes de voyage», *Les temps modernes*, n° 583, 1995, p. 109.

31. P. Gourevitch, *Nous avons le plaisir de vous informer...*, op. cit., p. 323.

32. Ibid.

33. G. Prunier, *The Rwanda Crisis: History of a Genocide*, Londres, Hurst, 1995, p. 306-307.

de l'aide internationale que très progressivement, à partir de 1995. La Banque mondiale conditionne ainsi dans un premier temps son soutien financier au remboursement de la dette du régime précédent, remboursement qui n'est rendu possible que par un don de l'Union européenne fin 1994³⁴. En outre, le déboursement des fonds promis par la communauté internationale est bien plus lent que prévu, à cause, entre autres, des doutes de certains bailleurs quant à la capacité d'absorption de l'aide par le nouveau gouvernement, mais aussi de questionnements – notamment par la France – sur sa représentativité³⁵. Les agents de l'État, non payés dans les premiers mois, seront ainsi d'abord rétribués en nature, souvent grâce à l'aide humanitaire, avec de la farine de maïs et de l'huile, puis par la suite avec des salaires extrêmement bas. Leur travail est entravé par la destruction des réseaux d'électricité et de télécommunications et l'absence de matériel de bureau de base – même les stylos manquent, l'ancien régime ayant pris soin de détruire ou de voler ce qui pouvait l'être. Les véhicules, s'ils ne sont pas en panne, ont été détruits ou emmenés au Zaïre³⁶.

Enfin, le Rwanda au sortir du génocide est un endroit dangereux. Les villes restent infestées de mines antipersonnel. La discipline du bras armé du FPR, l'Armée patriotique rwandaise (APR), pourtant réputée durant la guerre, s'émousse rapidement avec la victoire. Les accidents de voiture causés par des militaires alcoolisés sont fréquents. Le gouvernement peine de plus à limiter la vague d'actes de vengeance. Sur dénonciation des rescapés ou en découvrant à leur retour sur leur colline natale que leur famille a été décimée, des soldats rendent justice eux-mêmes³⁷. La difficulté à discipliner l'armée après la prise du pouvoir est aggravée par l'évolution sociologique de l'APR. La campagne militaire de 1994 fut l'occasion d'un recrutement rapide et peu regardant par le FPR à l'intérieur du Rwanda afin de renforcer ses rangs, portant le nombre de rescapés à près d'un tiers de ses effectifs en 1995³⁸. Ces recrues, peu formées, souvent traumatisées et animées d'un sentiment de vengeance, sont particulièrement difficiles à contrôler alors que l'armée, accompagnée de quelques *kadas* du FPR, constitue dans les premiers mois la principale forme de présence de l'État sur les collines. Plusieurs rapports d'ONG et de l'ONU de l'époque incriminent aussi directement le FPR en tant qu'organisation dans différentes tueries à grande échelle à travers le pays,

34. J.-P. Kimonyo, *Rwanda demain...*, op. cit., p. 163-166.

35. *Ibid.*

36. G. Prunier, *The Rwanda Crisis...*, op. cit., p. 306-307.

37. J.-P. Kimonyo, *Rwanda demain...*, op. cit., p. 177-178.

38. *Ibid.*

Rwanda. L'État depuis le génocide

accusations que le FPR rejette en bloc³⁹. Par ailleurs, la prise de Kigali en juillet 1994 ne marque pas la fin des hostilités. Les Forces armées rwandaises (FAR) de l'ancien régime et les miliciens génocidaires *Interahamwe* se réorganisent au Zaïre, avec d'abord l'espoir de reconquérir le pouvoir, puis la volonté de forcer le gouvernement à négocier. Ils nourrissent une insurrection dans le Nord-Ouest du Rwanda très active entre 1995 et 1999. Les attaques menées depuis les camps de réfugiés zaïrois cherchent à rendre la région ingouvernable pour le FPR et à soulever la population contre lui. Ces attaques visent également à achever l'entreprise génocidaire et à échapper à la justice en assassinant les rescapés qui pourraient témoigner dans le futur à l'encontre des tueurs⁴⁰. La sécurité dans la région n'est ainsi complètement restaurée qu'en 2001.

Cette mise en perspective de l'État en 1994 révèle ainsi certaines spécificités du cas rwandais par rapport à d'autres situations post-conflit. D'abord, le nouveau régime, ou en tout cas la majorité de ses membres, vient de l'extérieur : ses dirigeants sont peu familiers avec ce pays où ils n'ont pas grandi, une exception parmi les rébellions armées de la région⁴¹. Ensuite, lorsqu'il prend le pouvoir, le FPR jouit d'une base de soutien extrêmement ténue auprès de la population. Comme le résume Mahmood Mamdani, « le Front patriotique rwandais (FPR) est entré [dans le conflit] comme une armée de libération et en est sorti comme une armée d'occupation⁴² ». La population rwandaise, qui est en majorité hutu, a vécu sous deux régimes successifs dont la source de légitimité résidait précisément dans le fait d'être les héritiers de la révolution de 1959 qui avait poussé les parents de nombreux membres du FPR à la fuite à l'étranger. La Première (1959-1973) et la Seconde (1973-1994) République se réclamaient du « peuple majoritaire » (*rubanda nyamwinshi*) hutu, revendiquant par la même occasion des habits de démocrates, cette prétention démocratique ne relevant cependant que d'une logique de majoritarisme ethnique⁴³. La population a en outre baigné dans une propagande constante depuis 1990 diabolisant le FPR⁴⁴ et le présentant comme l'outil du retour de la monarchie

39. Pour un résumé, voir F. Reyntjens, *Political Governance in Post-Genocide Rwanda*, New York, Cambridge University Press, 2013, chapitre 4. Sur les débats quant aux responsabilités du FPR pendant cette période, voir *infra*.

40. African Rights, *Rwanda: The Insurgency in the Northwest*, Londres, African Rights, 1998.

41. On peut par exemple penser au National Resistance Movement (NRM) Ougandais, au Tigray People's Liberation Front (TPLF) éthiopien ou au Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD) burundais, dont les dirigeants ont tous grandi dans le pays qu'ils ont entrepris de « libérer ».

42. M. Mamdani, *When Victims Become Killers: Colonialism, Nativism, and the Genocide in Rwanda*, Princeton, Princeton University Press, 2001, p. 185.

43. G. Prunier, *The Rwanda Crisis...*, *op. cit.*, chapitre 2.

44. Littéralement, certaines autorités locales affirmant aux paysans que les soldats du FPR avaient des queues et des sabots. G. Prunier, *The Rwanda Crisis...*, *op. cit.*, p. 143.

tutsi. Ainsi, en 1994, le FPR, s'il a le contrôle militaire du Rwanda, reste dépourvu de légitimité populaire. Ce manque de légitimité n'est pas en soi inédit dans une situation post-conflit. Ce qui l'est en revanche, c'est sa nature particulière: il est causé par une idéologie ethnocentriste promue sans interruption, bien qu'à des degrés divers, depuis la période coloniale dont les effets sont renforcés par la violence inouïe du génocide. Celui-ci ouvre un abysse entre la majorité des gouvernés et les nouveaux gouvernants qui n'est pas sans conséquences sur la reformation de l'État.

LA RECHERCHE EN DÉBAT

Ce dossier met en évidence la nécessité d'une lecture de la formation étatique au prisme de l'histoire pour comprendre la trajectoire de l'État rwandais depuis le génocide. Ce faisant, il invite à sortir, nous l'espérons en tout cas, de ce qu'il est convenu d'appeler la « polarisation de la recherche » sur le Rwanda⁴⁵. Comme le résume Jonathan Fisher, cette recherche « fonctionne dans un cadre peut-être plus polarisé, personnalisé et partisan qu'à propos de n'importe quelle autre partie du continent africain⁴⁶ ». Il déplore que le débat académique soit « chargé d'un degré d'âpreté, d'hyperbole et, à défaut d'un meilleur mot, de méchanceté⁴⁷ » rare dans les travaux sur d'autres pays. La littérature donne ainsi souvent à voir deux Rwanda dont il est parfois difficile d'identifier les points communs⁴⁸. Ainsi, comme le souligne Graham Harrison, « si l'on pouvait retirer le nom du pays d'un certain nombre d'articles de recherche représentatifs sur le Rwanda et les remettre ensuite à un lecteur, ce dernier pourrait être pardonné de supposer que les articles portaient sur deux pays différents⁴⁹ ».

L'objet de cette polarisation de la recherche est double. D'une part, elle a trait au rôle des différents acteurs pendant la guerre civile, le génocide et les années de guerre qui suivirent. Les débats portent principalement sur le comportement du FPR après le génocide et pendant les guerres du Congo, notamment sur l'étendue et le degré de systématisation de ses

45. H. Hintjens, « "As if there Were two Rwandas": Polarised Research Agendas in Post-Genocide Rwanda », in H. Hintjens et D. Žarkov (dir.), *Conflict, Peace, Security and Development: Theories and Methodologies*, Abingdon, Routledge, 2014, p. 145-161 ; J. Fisher, « Writing about Rwanda since the Genocide: Knowledge, Power and "Truth" », *Journal of Intervention and Statebuilding*, vol. 9, n° 1, 2015, p. 134-145 ; G. Harrison, « Rwanda and the Difficult Business... », art. cité.

46. J. Fisher, « Writing about Rwanda... », art. cité.

47. *Ibid.*, p. 137.

48. H. Hintjens, « "As if there Were two Rwandas"... », art. cité.

49. G. Harrison, « Rwanda and the Difficult Business... », art. cité, p. 874.

Rwanda. L'État depuis le génocide

violences à l'encontre des populations hutu⁵⁰. La recherche française, de par sa focalisation sur cette période, est une arène évidente pour ces débats, avec cette particularité d'y inclure le rôle du gouvernement français. Hors de France, ce rôle pendant le génocide fait plutôt l'objet d'un consensus, celui des errements d'une politique malade du syndrome de Fachoda, soutenant aveuglément le régime d'Habyarimana devenu génocidaire, en l'aidant, *a minima*, à s'armer même après le début des massacres, puis à atteindre le Zaïre sans encombre tout en permettant à certains de ses dignitaires de fuir à l'étranger⁵¹. En France en revanche, le débat fait encore rage. Si de nombreux travaux rejoignent les conclusions de leurs homologues anglo-saxons⁵², la controverse reste entretenue par un discours dédouanant l'action du gouvernement et de l'armée. Il est relayé par des journalistes, des académiques ou des personnalités politiques et militaires qui n'hésitent pas à recourir à un registre polémique, révisionniste, voire raciste⁵³.

50. F. Reyntjens, *The Great African War: Congo and Regional Geopolitics, 1996-2006*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 287-290; J. Stearns, *Dancing in the Glory of Monsters: The Collapse of the Congo and the Great War of Africa*, New York, Public Affairs, 2011, p. 127-141; F. Reyntjens et R. Lemarchand, « Mass Murder in Eastern Congo, 1996-1997 », in R. Lemarchand (dir.), *Forgotten Genocides: Oblivion, Denial, and Memory*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2011, p. 20-36; F. Reyntjens, *Political Governance...*, op. cit., chapitre 4; P. Roessler et H. Verhoeven, *Why Comrades Go to War: Liberation Politics and the Outbreak of Africa's Deadliest Conflict*, Londres, Hurst, 2017, p. 131-133, p. 207-216.

51. Voir par exemple A. Des Forges, *Leave None to Tell the Story: Genocide in Rwanda*, New York, Human Rights Watch, 1999, p. 645-690; L. Melvern, *A People Betrayed: The Role of the West in Rwanda's Genocide*, Londres, Zed Books, 2000; D. Krosiak, *The French Betrayal of Rwanda*, Bloomington, Indiana University Press, 2007; A. Wallis, *Silent Accomplice: The Untold Story of France's Role in the Rwandan Genocide*, Londres, I.B. Tauris, 2006.

52. Pour n'en citer que quelques-uns, voir L. de Vulpian et T. Prunghaud, *Silence Turquoise: Rwanda, 1992-1994. Responsabilités de l'État français dans le génocide des Tutsi*, Paris, Don Quichotte, 2012; J.-F. Dupaquier, *Politiques, militaires et mercenaires français au Rwanda. Chronique d'une désinformation*, Paris, Karthala, 2014; B. Collombat et D. Servenay, « Au nom de la France ». *Guerres secrètes au Rwanda*, Paris, La Découverte, 2014.

53. J.-P. Chrétien, « France et Rwanda: le cercle vicieux », *Politique africaine*, n° 113, 2009, p. 121-138. Le dernier exemple en date au moment où nous écrivons ces lignes est une notice de dictionnaire de la professeure Julie d'Andurain datée de 2018 (J. d'Andurain, « Turquoise (Rwanda) », in P. Chapleau et J.-M. Marill (dir.), *Dictionnaire des opérations extérieures de l'armée française. De 1963 à nos jours*, Paris, Nouveau monde éditions/Ministère des Armées - Ecpad, 2018, p. 270-275) qui refait surface à l'occasion de la participation de son auteure à la commission Duclert créée par Emmanuel Macron en avril 2019 pour faire la lumière sur le rôle de la France pendant le génocide. Dans ce dictionnaire co-publié par le ministère des Armées, elle ne décrit le génocide qu'en termes révisionnistes de « massacre entre Hutus et Tutsis » (p. 270). Elle y fustige des chercheurs coupables de « réquisitoires stalinien à l'encontre de la France et de Turquoise », les qualifiant d'« idiots utiles » qui ont servi le propos d'un Paul Kagame tout à la construction d'un *storytelling* qui devait discréditer la France » (p. 275). La notice ne donne comme références bibliographiques que deux textes tirés d'un hebdomadaire, l'un de Hubert Védrine, secrétaire général de l'Élysée pendant le génocide, et l'autre de Pierre Péan dont le principal livre sur le génocide est émaillé de poncifs coloniaux et racistes, comme celui sur les Tutsi « cette race l'une des plus menteuses qui soit sous

La nature du régime rwandais actuel est le deuxième objet de la polarisation de la recherche. Si l'on en résume sommairement les interprétations les plus clivées, d'un côté, il serait une dictature dirigée par une minorité qui, sous les habits du développement, serait en réalité peu intéressée par le sort de la grande majorité de sa population qu'elle contrôle par la peur et la répression, créant ainsi les conditions futures d'un retour de la violence. De l'autre, il apparaît comme un régime visionnaire ayant fait renaître le pays de ses cendres grâce à sa détermination à combattre la pauvreté et à produire un développement inclusif, condition de la réconciliation et de l'unité future⁵⁴. Ce qui est remarquable n'est pas tant l'existence de tels débats polarisés, mais la propension qu'ont de nombreux chercheurs à se positionner à l'extrême de ces débats et à y participer de façon véhémente⁵⁵. Plusieurs pistes peuvent être envisagées pour expliquer cette exception rwandaise.

D'abord, l'histoire contemporaine du Rwanda donne lieu à des interprétations clivées et à des mémoires concurrentes au sein même de la population. Ces clivages se retrouvent évidemment dans d'autres pays mais sont sans doute plus exacerbés qu'ailleurs à cause des cycles de violences qu'a connus le Rwanda depuis l'indépendance. La révolution de 1959 ou la question de la définition des victimes après 1994 sont ainsi des sujets à propos desquels les mémoires apparaissent comme irréconciliables⁵⁶. Dans son article sur les sources de la gouvernance du FPR, Filip Reyntjens avance ainsi que la lecture que le parti au pouvoir fait de l'histoire rwandaise « n'est pas partagée par de nombreux Rwandais, qui la voient comme une arme d'oppression ». La trajectoire post-génocide du Rwanda est elle-même polarisante car elle se prête à des analyses scientifiques très différentes. En combinant croissance rapide de l'économie et autoritarisme, le cas rwandais vient parfaitement s'insérer dans des débats intellectuels plus larges sur les processus de développement. La position du chercheur sur le Rwanda sera alors légitimée, voire exacerbée, par le paradigme intellectuel dans lequel elle s'inscrit quant aux relations complexes entre décollage économique et libéralisation politique, ce qui se joue n'étant pas seulement un débat sur un pays mais aussi la confrontation entre des lignes d'interprétation du processus même du développement⁵⁷.

le soleil» (P. Péan, *Noires fureurs, Blancs menteurs. Rwanda 1990-1994*, Paris, Mille et une Nuits, 2005, p. 42).

54. G. Harrison, « Rwanda and the Difficult Business... », art. cité.

55. J. Fisher, « Writing about Rwanda... », art. cité, p. 136.

56. H. Hintjens, « "As if there Were two Rwandas"... », art. cité, p. 137-139 ; E. King, « Memory Controversies in Post-Genocide Rwanda: Implications for Peacebuilding », *Genocide Studies and Prevention*, vol. 5, n° 3, 2010, p. 293-309.

57. G. Harrison, « Rwanda and the Difficult Business... », art. cité, p. 879-881.

Rwanda. L'État depuis le génocide

Si ce dossier ne remet pas en cause l'utilité de tels débats sur la nature de l'État au Rwanda, il propose de les dépasser en historicisant sa trajectoire et en plaçant la focale sur la façon dont les acteurs investissent et retravaillent les marges étatiques. À travers cette focale émerge une image plus nuancée du fonctionnement de l'État. L'article d'Aymar Nyenyezi Bisoka montre ainsi que les paysans reconnaissent les efforts de l'élite politique pour le développement – un agriculteur explique que «les autorités de Kigali avaient une bonne intention lorsqu'elles nous ont proposé la réforme agricole» – tout en déplorant nombre de leurs effets. Guillaume Nicaise explique que l'État lutte contre la corruption mais contribue simultanément à la nourrir. Hugh Lamarque souligne que les forces de sécurité sont décrites dans la littérature comme un outil de répression craint par la population alors même que nombre de ses composantes collaborent largement avec ces forces. Enfin, si le régime actuel se construit contre le régime qui l'a précédé, il adopte aussi certains de ses dispositifs de gouvernement, comme le mettent en évidence les articles de Violaine Baraduc ou de Filip Reyntjens.

La polarisation sur le Rwanda provient également de l'inhabituel activisme du régime rwandais dans ces débats. Comme le résume Jonathan Fisher, le régime «intervient de façon proactive dans le processus de production de connaissance sur lui-même et le pays qu'il dirige⁵⁸». En effet, il ne fait pas que réagir aux critiques à son encontre. Il cherche à influencer les discours, parfois de manière assez brutale, entraînant des réactions qui peuvent l'être tout autant. Comme le pointe d'ailleurs Fisher, une partie de cette polarisation provient peut-être du fait que les chercheurs africanistes n'ont pas l'habitude que leur cas d'étude «réplique» et se défende de l'analyse dont il est l'objet⁵⁹. Un des exemples flagrants est la création en 2008 par le gouvernement rwandais de la «Commission nationale indépendante chargée de rassembler les éléments de preuve de l'implication de l'État français dans la préparation et l'exécution du génocide perpétré au Rwanda en 1994⁶⁰». Un autre exemple est la réaction, qualifiée de «venimeuse» par Phil Clark, du gouvernement à la publication de *Remaking Rwanda* en 2011, ouvrage ouvertement critique

58. J. Fisher, «Writing about Rwanda...», art. cité, p. 135.

59. Nous ne sommes cependant pas en présence d'une entreprise d'autonomisation des savoirs produits par le pays, la recherche scientifique rwandaise en sciences sociales étant malheureusement limitée et peu visible dans les débats académiques sur le pays. Cette réplique est en effet souvent issue du gouvernement. Si le Rwanda n'est pas le seul pays à «répliquer» aux analyses qui ne lui sont pas favorables, le caractère rapide, énergique et systématique de cette réplique, et les efforts pour la faire valoir dans les cercles médiatiques et diplomatiques nous semblent assez caractéristiques.

60. Également connue sous le nom de commission Mucyo, du nom de son président. Sur ce thème, voir S. Audoin-Rouzeau, «La responsabilité de la France vue du Rwanda. Le rapport Mucyo : une lecture historique», *Esprit*, n° 5, 2010, p. 122-134.

à l'égard du FPR et de la reconstruction du pays⁶¹. De plus, les chercheurs n'ont pas forcément l'habitude qu'un gouvernement africain gère aussi activement leur accès au terrain, même si on peut trouver des exemples similaires sur le continent. Ce degré de contrôle a été le fruit de controverses sur la capacité des universitaires, dans un tel environnement, à produire une recherche autonome sur le pays⁶². En creux se pose la question de l'autocensure qui pourrait être nécessaire afin de pouvoir continuer à travailler sur le Rwanda. Cela pose également le problème de l'absence de voix rwandaises dans une recherche en pleine expansion. L'article de Jean-Paul Kimonyo démontre à cet égard l'importance de ces voix pour comprendre, entre autres, une réalité aussi complexe que les conflits au sein du FPR après le génocide. Il montre également la possibilité d'une recherche nuancée par des auteurs qui furent également des acteurs de l'effort de construction de l'État.

Enfin, il faut reconnaître une dimension sociologique et générationnelle à la polarisation de la recherche. Comme le remarque Devon Curtis dans le cas burundais, le moment et la façon dont, en tant que chercheur, nous abordons notre objet d'étude ont de profondes conséquences sur le choix de nos sujets, sur les cadres de compréhension qui leur sont appliqués et, plus prosaïquement, sur les récits auxquels nous sommes exposés⁶³. De même, dans le cas rwandais, les sujets de recherche et la façon de les traiter sont influencés par le moment de « rencontre » avec le Rwanda. Le génocide s'est imposé comme sujet de recherche à ceux qui étudiaient le pays avant 1994 même si leur spécialité n'était pas les violences de masse⁶⁴. Ce sujet aura inévitablement une dimension personnelle et passionnée pour ces chercheurs qui ont assisté impuissants au déchaînement génocidaire et ont souvent perdu des connaissances et des amis chers. Le génocide a aussi attiré une nouvelle génération de chercheurs issue d'une tradition d'activisme dans le domaine des droits de l'homme, notamment dans le sillage d'Alison Des Forges, dont le regard pourra être particulièrement critique tant envers l'ancien que le nouveau régime. Dans les années 2000, avec la création des *gacaca*⁶⁵ et au fur

61. P. Clark, « Must Academics Researching Authoritarian Regimes Self-Censor? », *Times Higher Education*, 28 novembre 2013 ; S. Straus et L. Waldorf (dir.), *Remaking Rwanda: State Building and Human Rights after Mass Violence*, Madison, The University of Wisconsin Press, 2011.

62. P. Clark, « Must Academic Researching... », art. cité ; D. De Lame, H. French, V. Jeffermobas, R. Lemarchand, T. Longman, J. Meierhenrich, C. Newbury, D. Newbury, G. Prunier, F. Reyntjens et S. Thomson, « Truly Hostile Environment », *Times Higher Education*, 19 décembre 2013.

63. D. E. A. Curtis, « What is our Research for? Responsibility, Humility and the Production of Knowledge about Burundi », *Africa Spectrum*, vol. 54, n° 1, 2019, p. 4-21.

64. C. Vidal, « Alison Des Forges. Parcours de chercheurs au Rwanda », *Cahiers d'études africaines*, n° 197, 2010, p. 309-317.

65. Tribunaux communautaires créés en 2002 et supprimés en 2012 afin de juger les crimes en lien avec le génocide et promouvoir la réconciliation au niveau local.

Rwanda. L'État depuis le génocide

et à mesure que la distance avec le génocide s'accroît, la recherche sur la justice transitionnelle s'est développée, ainsi que celle sur les enjeux mémoriels et leur instrumentalisation⁶⁶. Les études sur le développement du pays, enfin, se sont multipliées à la fin des années 2000 en dehors de la France, alors que la transformation économique du Rwanda devenait évidente.

Nous espérons que ce dossier rend compte d'une double possibilité dans le champ des études sur le Rwanda. Celle tout d'abord de rassembler deux chercheurs – Jean-Paul Kimonyo et Filip Reyntjens – qu'il serait facile de placer à l'opposé dans le spectre des positionnements sur le pays, afin de montrer la précieuse complémentarité de leurs analyses telles que présentées dans le dossier. Celle ensuite de se sortir de cette polarisation, à l'image d'une nouvelle génération de jeunes chercheurs – ici incarnée par Violaine Baraduc, Aymar Nyenyezi Bisoka, Hugh Lamarque et Guillaume Nicaise (tous sont sur le point de soutenir leur thèse ou l'ont soutenue il y a moins de quatre ans) – qui cherchent délibérément à s'en écarter. Leurs travaux témoignent en tout cas de la possibilité de mener une recherche de terrain empiriquement riche et analytiquement nuancée même dans le contexte difficile du Rwanda. Ce dossier défend cette nécessité de construire des analyses nuancées et invite à considérer que l'État rwandais, au-delà des imaginaires qu'il charrie, est traversé de dynamiques contradictoires, aussi bien en son centre qu'à ses marges. Comprendre d'où elles viennent, comment elles sont rendues possibles et les effets qu'elles produisent devient alors une nouvelle frontière dans la recherche sur le pays.

CONSTRUIRE L'ÉTAT : LES DESSOUS DU VOLONTARISME

Le prisme du volontarisme, souvent privilégié pour analyser la trajectoire contemporaine du Rwanda, n'est pas surprenant au vu des efforts que le FPR a déployés pour construire l'État. Sa prise de pouvoir a en effet ouvert la voie à une série de projets de transformations politiques, économiques et sociales spectaculaires. L'État actuel est ainsi en partie le résultat d'un «*high*

66. Voir par exemple P. Clark, *The Gacaca Courts, Post-Genocide Justice and Reconciliation in Rwanda: Justice without Lawyers*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010; H. Dumas et R. Korman, «Espaces de la mémoire du génocide des Tutsis au Rwanda. Mémoires et lieux de mémoire», *Afrique contemporaine*, n° 238, 2011, p. 11-27; R. Korman «L'État rwandais et la mémoire du génocide. Commémorer sur les ruines (1994-1996)», *Vingtième siècle*, n° 122, 2014, p. 87-98. En parallèle, différents jeunes chercheurs ont continué à travailler sur le génocide sous un prisme local: H. Dumas, *Le génocide au village. Le massacre des Tutsi au Rwanda*, Paris, Seuil, 2014; F. Piton, «Tueurs, ibitero et notabilités génocidaires au Rwanda (Kigali, avril 1994)», *Vingtième siècle*, n° 138, 2018, p. 127-142.